

# ORDRE DU JOUR DU 16 novembre 2017

Secrétaire de séance : M. Taillard Olivier

Absent Excusé : Mmes Flora Poncet procuration à M.Stéphane Narbey, Joelle Guyot procuration à Mme Maryse Mainier.

Ajout à l'ordre du jour du devis de FCG

- **Personnel Mise en place du RIFSEEP**

Par délibération en date du 10 octobre 2017, le conseil municipal a donné son accord pour la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à compter du 01 janvier 2018.

Le centre de gestion conseille deux modifications :

- Dans les bénéficiaires, il faut ajouter les agents contractuels, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.
- Il faut rajouter l'article sur le maintien à titre individuel du montant indemnitaire antérieur.

Le conseil est ok à l'unanimité pour ces modifications.

- **Mise en place d'études surveillées**

Suite à la consultation des parents, 8 enfants seraient intéressés par 1 heure d'études surveillées par semaine à compter du 16/11/2017

Mme GUEYDAN Audrey, professeur des écoles, domiciliée 2, Le Clos Charpy 25210 LE BIZOT, est chargée d'assurer ces études, dans une salle située au 1 rue de l'Eglise.

Montant horaire : 27.93 €. Cette indemnité sera soumise aux cotisations suivantes : CSG, CRDS et contribution solidarité de 1 %, ainsi que le RAFP si les conditions sont remplies. Le conseil est d'accord pour ces études et décide de demander une contribution aux parents concernés, 50 € pour le 1<sup>er</sup> enfant inscrit et 30 €/enfants pour les membres de la même famille.

- **Renouvellement du bail des communaux avec le Syndicat pastoral**

Il est proposé d'établir 2 baux :

- L'un pour les terrains situés à Pilatre (parcelles A 510, A 613 ET A656), bail rural à caractère environnemental, 56ha 39a 39ca de surface exploitable, prix 60 €/ha/an soit une somme de 3383.63 € par an,
- L'autre pour le reste des terrains (Bois Bannal B50 et B51, La Boussotte b212 et b219, Sous le Bois B330), bail rural traditionnel, 21ha 50a 82ca de surface exploitable, prix 70 €/ha/an, soit une somme de 1 506 € par an,

Conditions communes : payable le 01 décembre de l'année en cours, durée : 9 ans à compter du 25 mars 2017, révisable annuellement suivant l'indice des fermages.

Le bail rural environnemental est accepté à 8 voix pour, 1 contre.

Pour compléter les baux, il est convenu avec les agriculteurs présents (les agriculteurs du syndicat était invité après la délibération du conseil) une réunion sur le terrain afin de définir plus précisément un plan de gestion.

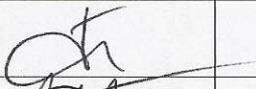
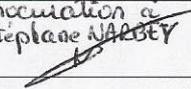
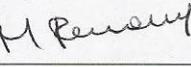
- **Devis de FCG :**

FCG a envoyé le devis pour la finition des chicanes de Sous le Bois (marquage au sol, œil de chat, pose de panneaux). Devis accepté pour 3985 €.

- **Affaires diverses :**

- Prochaine réunion du conseil le 21 novembre 2017 avec l'ONF : programme de travaux et destination des coupes 2018.
- Localisation des points spécifiques de la commune pour la chartre du PNR .
- Compte-rendu de diverses réunions :

Fin de séance à : 22h35

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
MAINIER Maryse		NARBÉY Stéphane	
TAILLARD Olivier		PONCET Flora	procuration à Stéphane NARBÉY 
COINTET Béatrice		RENAUD Marlène	M Renaud 
GUYOT Joëlle	procuration à Maryse MAINIER 	RONDOT Clément	
NANCY Yannick	